

**POUR UNE PRISE EN COMPTE DES REGROUPEMENTS PEDAGOGIQUES
CONCENTRES DANS LES PRIORITES DU CONSEIL GENERAL
Vœu présenté par les groupes Centre et Non-inscrits & UMP et Apparentés**

Compte tenu de la spécificité rurale du département de la Somme, le conseil général se doit de porter une attention particulière à l'amélioration constante de l'offre éducative et de la réussite scolaire des enfants, dès leur plus jeune âge. A défaut, les efforts réalisés par notre collectivité depuis 1986 au niveau des collèges ne porteraient pas tous les fruits escomptés.

La création de regroupements pédagogiques concentrés constitue une réponse aux problématiques posés par l'école en milieu rural. Ils offrent les mêmes conditions d'accueil scolaire et périscolaire que les écoles situées dans les villes. Ils participent ainsi à l'égalité entre les enfants quel que soit leur domicile. Ils permettent d'éviter l'inscription des enfants en dehors de la carte scolaire de leur commune ou regroupement intercommunal, dérogations pouvant provoquer des fermetures de classe. Ils offrent des repas équilibrés ainsi que des activités éducatives et de loisirs en dehors du temps scolaire.

Pourtant, depuis la mise en œuvre de la politique d'aménagement concerté du territoire, la priorité donnée autrefois à la réalisation de ce regroupements, a disparu et les projets ne voient plus le jour faute de visibilité financière en provenance du conseil général.

Les conseillers généraux souhaitent par conséquent que le schéma des regroupements pédagogiques concentrés, réalisé il y a 6 ans, soit mis à jour sans attendre, en relation avec chaque conseiller général. Ils souhaitent que cette actualisation soit présentée au groupe politique de suivi de la PACTe dès sa prochaine réunion afin que notre assemblée en soit saisie au début de 2010 sans attendre une hypothétique mise en œuvre en 2012.

Cette orientation stratégique constituerait un signal fort en direction des territoires ruraux qui souhaitent investir dans l'avenir scolaire des enfants.

En outre, jusqu'en juin dernier, le conseil général participait à la réduction du prix des repas demandés aux parents dont les enfants fréquentent un regroupement pédagogique concentré ou dont l'école communale a été fermée. En contrepartie de cette aide, les transports scolaires du midi étaient supprimés.

Compte tenu des nombreuses réactions des familles, enregistrées depuis la rentrée de septembre, les conseillers généraux demandent que cette aide aux cantines soit rétablie, les crédits nécessaires pouvant provenir du fonds social cantine dont l'efficacité n'est pas prouvée. Cette décision constituerait un second signal en direction des familles domiciliées dans les territoires ruraux.